

Mémento de la CBOVd

à l'intention des propriétaires de forêts de l'ouest vaudois

Administration forestière

Office fédéral de l'environnement OFEV

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) est chargé d'assurer que l'exploitation des ressources naturelles telles que le sol, l'eau, l'air, le calme et la forêt s'effectue dans le respect des règles du développement durable. Il est responsable de la protection contre les dangers naturels, de la préservation de l'environnement et de la santé contre les atteintes graves ainsi que de la conservation de la biodiversité et la qualité du paysage. Enfin, il mène la politique environnementale internationale de la Suisse.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) est l'autorité compétente pour l'environnement.

Conformément à son mandat politique, il poursuit notamment les objectifs suivants :

- sauvegarder et utiliser durablement les ressources naturelles (sol, eaux, forêts, air, climat, biodiversité et diversité des paysages) et réparer les atteintes qui leur ont été portées ;
- protéger l'homme contre les nuisances excessives (notamment le bruit, les organismes nuisibles et les substances nocives, le rayonnement non ionisant, les déchets, les sites contaminés et les accidents majeurs) ;
- protéger l'homme et les biens de valeur notable contre les dangers hydrologiques et géologiques, notamment contre les dangers liés aux crues, aux séismes, aux avalanches, aux glissements de terrain, aux différentes formes d'érosion et aux chutes de pierres.

Dans ce cadre, l'OFEV exerce les fonctions suivantes :

- préparer et appliquer des décisions en vue d'une politique globale et cohérente de la gestion durable des ressources naturelles, notamment en ce qui concerne l'exploitation durable des ressources naturelles, la protection de l'homme contre les dangers naturels et la protection de l'environnement contre les nuisances excessives ;
- en vue de la gestion des ressources, observer l'évolution de l'environnement et fournir des informations sur son état et les moyens de créer un juste équilibre entre l'exploitation et la protection des ressources naturelles.

Adresse : Office fédéral de l'environnement OFEV, 3003 Berne, tél. 058 462 93 11, info@bafu.admin.ch

Site Internet : www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home.html

Division Forêts de l'OFEV

La Division Forêts veille à l'entretien et à l'utilisation durables des forêts et est compétente pour accorder des subventions à cet effet.

Adresse : Office fédéral de l'environnement OFEV, Divisions Forêts, 3003 Berne, tél. 058 469 69 11,

wald@bafu.admin.ch

Site Internet : www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/office/divisions-sections/division-forets.html

Direction générale de l'environnement DGE

La Direction générale de l'environnement (DGE) coordonne au mieux la politique environnementale et énergétique du canton. La DGE se compose de trois directions : la direction de l'énergie (DGE-DIREN), la direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE-DIREV), la Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA) et de deux divisions : la division de support administratif (DGE-ADMIN) et la division de support stratégique (DGE-STRAT).

Adresse : Rue de la Caroline 11, 1014 Lausanne, tél. 021 316 44 22, info.dge@vd.ch

Site Internet : www.vd.ch/autorites/departements/dte/environnement/

Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA)

La Direction des ressources et du patrimoine naturels est chargée de mettre en œuvre la politique de gestion et de préservation des ressources et du patrimoine naturels du canton. Elle œuvre pour :

- garantir, aux plans cantonal et régional, une gestion intégrée des ressources et du patrimoine naturel (eau, sous-sol, forêt, biodiversité).
- Assurer la mise en œuvre de la politique cantonale de gestion des risques naturels.
- Fournir aux autorités et à la population des données relatives aux ressources, risques et patrimoine naturels.

La Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA) est organisée en 4 divisions

- La division Ressources en eau et économie hydraulique (DGE-EAU)
- La division Inspection cantonale des forêts (DGE-FORET)
- La division Biodiversité et paysage (DGE-BIODIV)
- La division Géologie, sols et déchets (DGE-GEODE)

Adresse : Rue Valentin 10, 1014 Lausanne, tél. 021 316 75 00, info.dge@vd.ch

Site Internet : www.vd.ch/autorites/departements/dte/environnement/dirna-ressources-et-nature/

Division Inspection cantonale des forêts (DGE-FORET)

L'inspection cantonale des forêts est chargée d'appliquer la législation forestière et de proposer au Conseil d'Etat les principes d'une politique forestière. Elle dirige et coordonne notamment l'activité des arrondissements forestiers, des triages forestiers et de l'école professionnelle forestière.

Le territoire du canton est divisé en **arrondissements forestiers** qui sont dirigés par des inspecteurs des forêts. Ces derniers sont responsables de l'application de la législation forestière et de la politique forestière cantonale dans son arrondissement.

Chaque arrondissement forestier est subdivisé en **triaux forestiers**. Chaque triage est placé sous la responsabilité d'un garde forestier de triage. Le garde forestier de triage est chargé de la surveillance des forêts du triage et de l'organisation et de l'exécution des travaux qui lui sont confiés. Il conseille les propriétaires forestiers en matière de gestion et veille à l'application des lois et des dispositions spéciales concernant le milieu forestier.

Le garde forestier de triage est engagé par l'Etat, une commune ou un groupement forestier. Il est subordonné à l'inspecteur des forêts pour les tâches relevant de l'Etat.

Adresse : Ch. de la Vulliette 4 - 1014 Lausanne, tél. 021 316 61 57, info.foret@vd.ch

Site Internet : www.vd.ch/themes/environnement/forets/

Division Biodiversité et paysage (DGE-BIODIV)

La division Biodiversité et paysage est chargée de mettre en œuvre la politique de protection de la nature. Elle vise une approche intégrée du patrimoine naturel et paysager sur l'ensemble du territoire vaudois, la conduite de projets stratégiques comme la mise en place d'un plan d'action en faveur de la biodiversité ou celle de zones de tranquillité pour la faune, ou encore le renforcement du réseau écologique cantonal.

DGE-BIODIV est organisée en 3 sections :

- Section Stratégie et suivi
- Section Protection et gestion

- Section Chasse, pêche et surveillance

Adresse : Ch. du Marquisat 1, CH - 1025 St-Sulpice, Tél. : 021 557 86 30, info.faunenature@vd.ch

Site Internet : www.vd.ch/themes/environnement/faune-et-nature/

Tous vos interlocuteurs de la DGE sur le terrain dans votre commune : <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-du-territoire-et-de-lenvironnement-dte/direction-generale-de-lenvironnement-dge/responsables-par-domaine/>

Association de droit public

Groupement forestier

Un groupement forestier est formé de propriétaires de forêts publiques d'un ou plusieurs triages en vue de rationaliser la gestion et l'exploitation de leurs forêts. Le groupement forestier prend la forme d'une association de droit public dotée de la personnalité juridique.

Association de droit privé

Chambre des bois de l'Ouest vaudois CBOVd

La Chambre des bois de l'Ouest vaudois CBOVd, fondée en 1999 est la fédération de triages et de groupements forestiers de l'Ouest vaudois. 25 triages s'engagent pour une forêt multifonctionnelle et une gestion durable de la forêt. La CBOVd développe des projets en faveur des propriétaires forestiers et diffuse des informations sur la forêt et le bois.

Adresse : CP 17, 1188 Saint-George, info@cbovd.ch

Site Internet : www.cbovd.ch

La Forestière

La Forestière est une société coopérative de propriétaires et d'exploitants forestiers fondée en 1924. La société a pour but de favoriser l'intérêt économique de ses membres dans l'achat et la vente de bois et sous-produits du bois. La Forestière commercialise les grumes de ses membres et d'autres partenaires en leur garantissant l'écoulement de leurs produits.

Adresse : Rte de la Chocolatière 26, CP 129, 1026 Echandens, tél. 021 706 50 20 info@laforestiere.ch

Site Internet : www.laforestiere.ch

Lignum – Vaud

Lignum Vaud est une communauté d'action régionale (CAR) créée sur l'impulsion de l'autorité cantonale et de Lignum en 2001. Elle poursuit un but unique qui est la promotion du bois et de son utilisation sur le plan régional. Elle regroupe les acteurs régionaux de la filière bois et bénéficie ainsi d'un réseau d'information et de compétence bien implanté dans le tissu économique et politique local.

Adresse : En Budron H 6, Case postale 113, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, tél. 021 652 62 22,

info@lignum-vaud.ch

Site Internet : www.lignum-vaud.ch

Cedotec

Le Cedotec, Centre dendrotechnique ('dendron' - arbre, en grec), est un organisme indépendant de promotion du bois pour la Suisse romande. Le Cedotec est également l'Office romand de Lignum, Economie suisse du bois, l'organe faitier de la filière bois. Le Cedotec soutient les Communautés d'action régionale (CAR) de Lignum.

Adresse : En Budron H 6, Case postale 113, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, tél. +41(0)21 652 62 22,

info@cedotec.ch

Site Internet : www.cedotec.ch

Energie Bois Suisse

Energie-bois Suisse favorise depuis presque 40 ans une utilisation rationnelle, respectueuse de l'environnement, moderne et efficace du bois énergie, la deuxième plus importante source d'énergie renouvelable et indigène. Grâce à un large panel de prestations, tel qu'un service d'information et de

soutien technique, notre association est la référence pour un conseil spécialisé et neutre pour tout ingénieur, chauffagiste, maître d'ouvrage institutionnel ou privé intéressé par l'énergie du bois.

Adresse : Rte de la Chocolatière 26, CP 129, 1026 Echandens, tél. +41(0)21 706 50 32, info@energie-bois.ch

Site Internet : www.energie-bois.ch

Parc Jura vaudois

Le Parc Jura vaudois est l'un des 19 parcs naturels régionaux de Suisse. Le Parc Jura vaudois est composé de 30 communes territoriales du pied du Jura à la Vallée de Joux. Les buts poursuivis par le parc naturel régional sont la conservation et la mise en valeur du paysage ainsi qu'un renforcement des activités économiques axées sur le développement durable. La commercialisation des biens et services produits sur le territoire est encouragée.

Adresse : Rte du Marchairuz 2, Case postale 33, 1188 Saint-George, tél. 022 366 51 70, info@parcjuravaudois.ch

Site Internet : www.parcjuravaudois.ch

Pro Natura Vaud

Pro Natura Vaud, fondée en 1956, est une section de Pro Natura Suisse. Elle s'efforce d'agir préventivement pour que les atteintes à la nature et au paysage soient évitées ou limitées. Au besoin, elle intervient pour faire respecter et appliquer les dispositions législatives qui protègent notre patrimoine naturel, agissant en quelque sorte comme avocate de la nature.

Adresse : Boulevard de Grancy 56, 1006 Lausanne, tél. +41(0)21 963 19 55, pronatura-vd@pronatura.ch

Site Internet : www.pronatura-vd.ch

WWF Vaud

WWF Vaud est la section cantonale du WWF Suisse. Elle a pour défi la préservation de la biodiversité et des richesses naturelles, la limitation de la pollution et du gaspillage des ressources naturelles. Elle applique la stratégie du WWF Suisse et ses objectifs à l'échelon local et régional.

Adresse : Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne, tél. +41(0)21 966 73 90, info@wwf-vd.ch

Site Internet : www.wwf-vd.ch

Programme

Programme de promotion de la filière bois régionale

L'objectif général du programme de promotion de la filière régionale bois vise l'augmentation de la valeur ajoutée de toutes les étapes de production et de transformation du bois suisse sur une zone géographique élargie au canton de Vaud.

Adresse : Grand-Rue 24, 1260 Nyon, tél. +41(0)22 361 23 24, info@bois-durable.ch

Site Internet : www.bois-durable.ch

Label forestier

FSC

Le FSC® (Forest Stewardship Council®) entend promouvoir une gestion responsable des forêts au niveau mondial, en se basant sur les critères environnementaux (Protection et préservation des communautés naturelles et des forêts à haute valeur de conservation), sociaux (Respect des droits des travailleurs, des communautés et des peuples autochtones) et économiques (Développement de marchés, création de la plus grande valeur ajoutée et des conditions d'un accès équitable aux bénéfices). Ce label international a été créé en 1993, suite du sommet de la Terre de Rio en juin 1992, par des organisations écologistes telles que WWF ou Greenpeace, des entreprises de la filière bois et représentants sociaux de travailleurs et de communautés indigènes



Site Internet : www.fsc.org

PEFC

Le PEFC est un label de gestion forestière au niveau mondial. L'acronyme PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) signifie Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières. Ce programme a pour objectif d'améliorer, sur le plan international, l'exploitation et la protection des forêts. C'est le label le plus répandu au niveau mondial, mais moins bien connu en Suisse. Il a été créé en 1999 par des associations de consommateurs, des associations de protection de la biodiversité et les gouvernements européens.



Site Internet : www.pefc.org

Label Bois Suisse

Le bois issu des forêts suisses et transformé en Suisse peut obtenir le **Label Bois suisse**.¹ Il est accessible à toute entreprise de la filière du bois qui s'étend de la forêt à la menuiserie en passant par la scierie et le charpentier. Il s'affiche sur le produit lui-même, les factures ou les offres.



Adresse : Marketing Bois Suisse, c/o LIGNUM Economie suisse du bois, Ch. de Budron H6, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, tél. 021 652 62 22, info@holz-bois-legno.ch

Site Internet : www.holz-bois-legno.ch/fr/vivre-avec-le-bois/label-bois-suisse

Principales bases légales et directives relatives à la forêt

Lois et ordonnances fédérales

- [Loi fédérale sur les forêts \(LFo\) : www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19910255/index.html](http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19910255/index.html)
- [Ordonnance fédérale sur les forêts \(Ofo\) : www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19920310/index.html](http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19920310/index.html)
- [Ordonnance sur le matériel forestier de reproduction : https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19940363/index.html](https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19940363/index.html)

Lois et règlements cantonaux

- [Loi forestière vaudoise \(LVFo\) : www.rsv.vd.ch/rsvsite/rsv_site/doc.fo.html?docId=936306&Pcurrent_version=0&PetatDoc=vigueur&docType=loi&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJI=true&outformat=html&isModifiante=false&with_link=true](http://www.rsv.vd.ch/rsvsite/rsv_site/doc.fo.html?docId=936306&Pcurrent_version=0&PetatDoc=vigueur&docType=loi&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJI=true&outformat=html&isModifiante=false&with_link=true)
- [Règlement d'application de la loi forestière \(RLV Fo\) : www.rsv.vd.ch/rsvsite/rsv_site/doc.fo.html?docId=1093627&Pcurrent_version=0&PetatDoc=vigueur&docType=reglement&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJI=true&outformat=html&isModifiante=false&with_link=true](http://www.rsv.vd.ch/rsvsite/rsv_site/doc.fo.html?docId=1093627&Pcurrent_version=0&PetatDoc=vigueur&docType=reglement&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJI=true&outformat=html&isModifiante=false&with_link=true)
- [Note relative aux modifications de la législation forestière vaudoise \(PDF, 40 Ko\) : www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/forets/fichiers_pdf/Note_LVLFo-RLV Fo.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/forets/fichiers_pdf/Note_LVLFo-RLV Fo.pdf)
- [Arrêté abrogeant et remplaçant celui du 13 mars 1925 concernant la division du canton en arrondissements forestiers \(ADCAF\) : www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.fo.html?docId=5119&Pcurrent_version=1&PetatDoc=vigueur&docType=arrete&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJI=true&outformat=html&isModifiante=false&with_link=true](http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.fo.html?docId=5119&Pcurrent_version=1&PetatDoc=vigueur&docType=arrete&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJI=true&outformat=html&isModifiante=false&with_link=true)
- [Arrêté sur la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin : http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.fo.html?docId=5555&Pcurrent_version=&PetatDoc=vigueur&docType=arrete&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJI=true&outformat=html&isModifiante=false&with_link=true](http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.fo.html?docId=5555&Pcurrent_version=&PetatDoc=vigueur&docType=arrete&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJI=true&outformat=html&isModifiante=false&with_link=true)

¹ www.holz-bois-legno.ch/fr/vivre-avec-le-bois/label-bois-suisse

- [Arrêté sur la lutte contre le bostryche :](http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.fo.html?docId=5148&Pcurrent_version=&PetatDoc=vigueur&docType=arrete&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJL=true&outformat=html&isModifiante=false&with_link=true)
http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.fo.html?docId=5148&Pcurrent_version=&PetatDoc=vigueur&docType=arrete&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJL=true&outformat=html&isModifiante=false&with_link=true
- [Décret en vue de l'adhésion du Canton de Vaud à la Fondation de l'Ecole forestière intercantonale de Lyss :](http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.fo.html?docId=5005&Pcurrent_version=&PetatDoc=vigueur&docType=decret&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJL=true&outformat=html&isModifiante=false&with_link=true) http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.fo.html?docId=5005&Pcurrent_version=&PetatDoc=vigueur&docType=decret&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJL=true&outformat=html&isModifiante=false&with_link=true